

---

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2014 à 19 heures 15

---

Etaient présents : MM. ARNOUX Jacques – BOROT Lionel – BOURGEOIS Yvan - CECILLON Georges – DEBORE Patrick – FELISIAK Eric – GAGNIERE Pierre - LAFON Manuel - SUIFFET Gilbert – VINCENDET Pierre – Mmes BOUCHER Caroline – JORCIN Catherine - MONGREVILLE Jennifer – ZAPILLON Christelle

Pouvoirs de Catherine CHOISEAU à Patrick DEBORE

M. Georges CECILLON a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 15.

### ➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 28 mai 2014**

Le compte rendu est approuvé avec 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Monsieur DEBORE indique qu'il a voté contre, non pas pour le contenu, mais pour la manière dont sont retranscrits les débats, où ses interventions sont taxées de formalisme, il considère ne pas faire de « clientélisme » mais souhaite favoriser le lien social. Le maire précise que cette formulation est une retranscription de la réponse qu'il a faite à la demande de Monsieur DEBORE d'augmenter les subventions.

Monsieur BOURGEOIS demande qui a pris en charge la collecte de début de saison des conteneurs du Mont Cenis. Le maire précise que cette prestation a été facturée au restaurant du Col et qu'il faudra envisager des solutions pour l'hiver prochain.

### ➤ **Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation d'attribution du conseil municipal au maire**

Décision du 04/06/2014

- Renonciation au droit de préemption : Vente GRAVIER Louis / SCCV SAINT CHARLES

Décision du 06/06/2014

- Réalisation d'un emprunt de 333 000 € pour financer la liaison piétonne à la Banque Postale
  - Durée 15 ans
  - Taux fixe : 3.04 %
  - Amortissement constant
  - Commission : 0.20% du montant

### ➤ **Avenant à la Délégation de Service Public (DSP) multi-accueil Pôle Enfance**

Une convention de délégation de service public a été signée avec l'Association Les Mini Pouss pour la gestion de la structure multi accueil du nouveau pôle enfance pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Or, les travaux de construction du bâtiment ont pris un peu de retard et les locaux ne pourront être livrés à cette date.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à conclure un avenant à la convention de DSP, avec comme date d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour une durée de 6 ans.

### ➤ **Avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF**

Un Contrat Enfance Jeunesse a été signé avec la CAF pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale, globale et concertée en faveur des enfants de moins de 6 ans. Le contrat en cours couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de ce contrat, la CAF apporte un financement pour la poursuite du développement de l'offre d'accueil sur le territoire.

A la suite de la délégation de service public mise en place pour la gestion de la structure multi accueil du nouveau pôle enfance, un avenant doit être signé avec la CAF pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2014.

➤ **Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) – Modalités applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la TCCFE est perçue sur les consommations d'électricité par l'intermédiaire du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) qui la reverse à chaque commune bénéficiaire, déduction faite des frais de contrôle et de gestion de ce dernier.

La loi de finances rectificative du 29 décembre 2013, modifie ces dispositions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et prévoit que le versement du produit de la taxe à une commune ne peut excéder 50% du produit total perçu sur son territoire par le SDES, sauf dispositions rectificatives éventuelles à venir, le Sénat ayant adopté une proposition de loi visant à rééquilibrer les règles relatives à la perception de cette taxe, au bénéfice des communes.

Pour que la commune puisse percevoir, au taux maximal le produit de cette TCCFE dans les conditions applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015, une délibération concordante avec le SDES doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Le conseil municipal avec 14 voix pour et une abstention délibère sur les modalités applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

➤ **Rapport 2013 sur le prix et la qualité de l'eau**

Conformément à l'article L.2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport rassemble les différents éléments techniques et financiers pour l'exercice 2013 recueillis pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice assure la distribution d'eau :

- Prix : stables, les tarifs en vigueur sont les mêmes depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2005,
- Qualité : bonne l'eau distribuée sur le réseau respecte les références de qualité,
- L'installation d'un service de télégestion a permis d'améliorer l'indicateur de connaissance des réseaux : meilleure connaissance des débits, des consommations en temps réel et estimation plus affinée des volumes comptabilisés non facturés, notamment pour les purges hors gel,
- Des recherches et réparations de fuites ont été réalisées afin d'optimiser le rendement du réseau,
- Remplacement de 200 compteurs individuels,
- Reprise du captage d'eau du col du Mont-Cenis qui était sous-dimensionné par rapport aux besoins (remplacement par un réservoir de 10m3).

Le conseil municipal prend acte de ce rapport à l'unanimité.

Il est précisé que les admissions en non-valeur constatées en 2013 portent sur des redevables disparus, sans adresse connue ou pour des petites sommes sur des débiteurs non solvables.

Les services communaux sont remerciés pour le travail réalisé pour les recherches et réparations de fuites et pour l'établissement du rapport.

➤ **Survols du domaine public par un balcon**

Le Maire présente le projet de permis de construire de Monsieur Fabien GRAVIER pour l'ouverture de portes fenêtres et la création d'un balcon, côté ouest, en survol du domaine public, au 2<sup>ème</sup> étage de son bâtiment situé sur la parcelle D.1468 Rue du Mont-Cenis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le survol du domaine public dans le cadre de ce projet.

➤ **Demande de subvention au Conseil Régional pour le remplacement de la chaudière de la mairie**

Dans le cadre du remplacement de la chaudière de la mairie, une demande de subvention a été déposée au Conseil Général au titre du soutien financier pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.

La Région Rhône-Alpes est également susceptible de soutenir cette opération au titre de l'appel projet régional Energies Renouvelables et Innovations 2013-2014, volet bois, à hauteur de 20 %, soit 6 445 € pour un montant de travaux de 32 226 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière du Conseil Régional de Rhône-Alpes pour ce projet.

➤ **Questions diverses**

- Chemin du Lavour : il sera remis en état par les services techniques.
- Mur du ruisseau de Sainte-Marie : il sera terminé prochainement par l'entreprise qui a réalisé les travaux.
- Hôtel Saint Charles : pendant les travaux le terrain de foot est indisponible, l'activité peut se reporter sur le city stade. La piste de ski sera restituée sur 25m de large.
- Plan d'eau : Pour des raisons de sécurité (pas d'équipements de surveillance), il n'est pas accessible à la baignade. La Société de pêche n'a pas donné suite à la proposition de l'utiliser pour l'alevinage. Un arrêté sera pris pour interdire la baignade.
- Le mur des jardins à l'amont de la fromagerie, rue de l'Arc, est en mauvais état. Une visite des lieux sera faite avant décision.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 40.